

DEFINITION DE FONCTION AUXILIAIRE SOCIO EDUCATIF

METIER

Convention collective FEHAP 51 renouvelée
Filière : éducative et sociale
Regroupement métier : auxiliaire éducatif
Coefficient de référence 339

RESUME DE L'EMPLOI

L'auxiliaire socio éducatif veille à la sécurité, la tranquillité, la bonne hygiène et le bien être des personnes accueillies.

Dans le cadre du projet social du centre, il encourage les personnes à effectuer leurs démarches et anime des activités de loisirs à caractère culturel ou éducatif visant à favoriser la dynamisation des personnes.

ACTIVITE

- Accueillir les personnes
- Remplir les fiches signalétiques
- Expliquer et faire appliquer le règlement de fonctionnement
- Expliquer et faire appliquer, les consignes de sécurité et règles de vie
- Accompagner dans l'application des règles d'hygiène individuelles et collectives
- Donner les informations de base concernant les dispositifs sociaux
- Favoriser l'accès à la citoyenneté
- Orienter les accueillis vers les travailleurs sociaux
- Gérer les situations conflictuelles
- Participer aux animations proposées, faciliter la vie collective
- Accompagner les personnes dans leur vie quotidienne
- Transmettre et hiérarchiser les informations quotidiennes
- Participer aux réunions internes au service
- Participer, à la demande du chef de service à des instances de travail internes ou externes relevant du projet associatif.

CONNAISSANCES

- Savoir être avec les personnes en difficulté
- Maîtrise de la langue française écrite et parlée
- Techniques d'animation
- Connaissance de base de l'outil informatique

SAVOIR-FAIRE

- Capacité à travailler en équipe
- Maîtrise de la gestion des conflits
- Maîtrise des techniques d'animation
- Ecoute, observation
- Anticipation et communication
- Capacité à décrire les situations et à les transmettre
- Capacité à reporter, transmettre, hiérarchiser les priorités

QUALITES

- Rigueur
- Sens relationnel
- Capacité à participer à l'évolution de projet du service
- Respect des responsabilités au sein de l'organigramme et des consignes
- Adhésion à la mission, aux orientations et aux valeurs de l'Association et du Mouvement

AUTONOMIE

L'auxiliaire socio éducatif exécute sa mission sous la responsabilité de son supérieur hiérarchique auprès de qui, il rend compte de son travail.

Il met en œuvre les décisions de son supérieur hiérarchique en coordination avec les membres de l'équipe (salariés, compagnons et bénévoles).